



Conseil communal

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal n° 20/2019 : Budget 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Afin d'examiner ce projet de budget, notre commission s'est réunie avec la Municipalité en date des 4, 5 et 13 novembre 2019.

La commission tient à remercier les membres de la Municipalité de leur disponibilité et de la clarté de leurs réponses. Elle les remercie également, tout comme le personnel administratif communal, pour la qualité de la préparation de ce budget. Ses remerciements vont en particulier à la Boursière pour l'ensemble des documents remis à la commission des finances. En effet, comme dans le passé, la disponibilité des documents produits et la qualité des informations fournies ont grandement facilité le travail de la commission des finances.

1. Remarques préliminaires

1.1. Qualité globale du budget

Le préavis relatif au budget 2020 soumis au Conseil communal par la Municipalité contient des commentaires dans le corps même du budget ainsi que dans les documents annexes remis. Ceci a pour conséquence que, comme ces dernières années, le présent rapport ne comporte pas beaucoup d'informations complémentaires à celles données par la Municipalité, en particulier sur les différentes rubriques du budget.

Contrairement aux années précédentes, l'augmentation des charges (+1.22% par rapport au budget 2019) n'est pas compensée par la hausse des recettes (+0.01% par rapport au budget 2019), ce qui se traduit par un déficit prévu qui passe de CHF 453'115 à CHF 677'595 (+49.54% par rapport au budget 2019)

1.2. Méthodologie d'analyse du budget 2019 par la commission des finances

En l'examinant, la commission des finances a choisi de porter son regard en premier lieu sur les fondamentaux et hypothèses retenues par la Municipalité pour l'élaboration de ce projet de budget 2020. En effet, la possibilité de pouvoir atteindre les estimations du budget quant aux revenus et l'évolution probable des charges auxquelles la commune doit faire face sont d'autant plus réalistes que les fondamentaux sur lesquels reposent les réflexions de la Municipalité sont, eux aussi, réalistes.

La commission des finances a ainsi à nouveau échangé avec la Municipalité à propos des aspects suivants : démographie, évolution des revenus de la population et des rentrées fiscales, impact de la mise en réserve du territoire communal, évolution des charges péréquatives et de leur calcul.

2. Démographie de la commune – prévisions jusqu'en 2024

La progression de la population devrait se poursuivre de manière très mesurée au cours des cinq prochaines années.

Selon les prévisions actualisées, la population de la commune pourrait être de 2'790 habitants à fin 2019 et atteindre 2'953 habitants en 2024 (+5.84%). Les prévisions passées, qui voyaient la population dépasser les 3'000 habitants dans un bref délai, ne seront pas atteintes.

La commission des finances estime les nouvelles prévisions démographiques vraisemblables. Il est par contre bien entendu impossible d'anticiper les effets potentiels de décisions politiques prises à d'autres

niveaux - tel que par exemple la mise en œuvre de la LAT - ou de mesurer l'impact que pourraient avoir des changements conjoncturels importants.

3. Evolution globale des charges et des revenus pour le budget 2020

L'ensemble des charges augmentent globalement de 1.22% après une hausse de 5.8% du budget 2019. Comme nous allons le voir ci-dessous, cette apparente faible hausse n'est pas représentative, d'autant qu'elle masque une augmentation importante des dépenses maitrisables de la commune.

Les revenus globaux n'augmentent que de 0.01% après une hausse prévue de 4.55% en 2019. Mais là aussi, cet apparente stagnation des revenus lisse d'importantes variations lorsque l'on se penche sur les détails. Alors que le taux d'imposition communal n'a pas été modifié (à 64), la Municipalité table sur une augmentation des recettes fiscales en général de 1.16% par rapport au budget 2019. En particulier, la Municipalité estime à 0.55% la hausse des recettes pour les impôts des personnes physiques. Elle se fonde sur les revenus de l'impôt constatés en 2018 et supposés pour 2019. Cette augmentation est, en pourcentage, plus faible que l'évolution démographique. A l'inverse, la prévision des impôts sur les gains immobiliers plonge de CHF 376'180 à CHF 169'680 (-54.89% par rapport au budget 2019). Enfin, pour équilibrer les revenus, un important prélèvement sur les réserves est prévu (CHF 622'416 en 2020 contre CHF 330'240 en 2019, soit une hausse de 88.47% par rapport au budget 2019).

Du côté des charges, la commission de finances constate avec la Municipalité une nouvelle hausse globale des charges péréquatives de 2.54%, moins importante toutefois que celle de 2019 (+8.64%). Nous constatons également une hausse significative des dépenses dans les secteurs « maitrisables », soit CHF 77'627 (+3.06) pour « Autorités et personnel » et CHF 153'811 (+4.60%) pour « Biens, services et marchandises ». Ces hausses s'expliquent respectivement par la création d'un poste de travail supplémentaire (au contrôle des habitants et greffe), une mise à niveau de la couverture d'assurance accident des employés de la commune et une augmentation des coûts d'entretien des infrastructures (achats agrégats pour la saleuse, pourtours et couvercles de chambres, entre autres). Le coût des amortissements est également revu à la hausse (CHF 100'111 ou +10.41%) en raison des investissements importants consentis récemment, notamment dans les domaines eau/égouts. Ces hausses importantes sont en partie compensées par une moindre attribution aux réserves.

4. Evolution des charges et des recettes courantes

L'enjeu principal pour le Conseil communal est de disposer d'une représentation réaliste de la situation financière de la commune en général et des enjeux spécifiques liés au budget 2020 présenté.

Définitions - pour rappel

Dépenses courantes (DC) = Autorités et personnel (30) + Biens, services, marchandises (31) + Intérêts passifs (32) + Amortissements du patrimoine financier (330) + Remboursements, participations et subventions (35) + Aides et subventions (36).

De fait, pour notre commune, les dépenses courantes comprennent l'ensemble du budget sauf les amortissements du patrimoine administratif (331), les attributions sur les fonds de réserves (38) et les imputations internes (39).

Recettes courantes (RC) = Impôts (40) + Patentes et concessions (41) + Revenus du patrimoine (42) + Taxes, émoluments, produits de ventes (43) + Parts à des recettes fédérales ou cantonales (44) + Participations et remboursements (45) + Autres participations et subventions (46).

De fait, pour notre commune, les recettes courantes comprennent l'ensemble du budget sauf les prélèvements sur les fonds de réserves (48) et les imputations internes (49).

5. Evolution de l'auto-financement

L'évolution à la baisse de la marge d'autofinancement se confirme et tend même vers un montant **négalif** si l'on compare les chiffres des budgets 2018, 2019 et 2020. Cette situation est problématique, notamment au vu des efforts importants auxquels il faudra encore consentir durant les prochaines années en termes d'investissements. En effet, le budget des investissements prévoit une moyenne de CHF 3 millions au cours des cinq prochaines années. Une marge d'autofinancement inférieure au montant des investissements signifie le recours à l'emprunt pour leur financement. **Pire, une marge d'autofinancement négative implique le recours à l'emprunt pour financer le ménage communal.** A terme, seule une réduction drastique des dépenses maîtrisables de la commune, et donc des prestations à la population ou encore une hausse importante de la fiscalité permettra de revenir à l'équilibre. Les choix politiques à venir pour notre commune seront probablement douloureux. A moins que la réforme de la péréquation prévue en 2022 ne change la donne, ce dont la commission doute.

	Budget 2018	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020
Autofinancement	848 784	3 782 719	309 770	(162 238)

6. Structure du budget

6.1 Répartition des charges par nature

On peut considérer que seules les charges des groupes 30 et 31 sont modulables ou flexibles et ceci seulement de façon partielle. Ces deux groupes représentent ensemble un petit tiers du budget et augmentent en 2020 globalement d'environ CHF 231'438 soit 3.8%. Ce sont essentiellement les frais de personnel et les prestations de services (301/318) qui augmentent.

La baisse des intérêts passifs est liée à celle du taux d'intérêt moyen calculé sur l'ensemble des emprunts.

La répartition des charges par nature, en comparaison avec le budget de l'année 2019, est la suivante :

	Budget 2020		Budget 2019		Différence	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
30 Autorités & personnel	2'618'159	13.88%	2'540'532	13.63%	77'627	3.06%
31 Biens, services	3'496'750	18.53%	3'342'939	17.93%	153'811	4.60%
32 Intérêts passifs	174'396	0.92%	234'625	1.26%	-60'229	-25.67%
33 Amortissements	1'061'716	5.63%	961'605	5.16%	100'111	10.41%
35 Participations	9'699'526	51.41%	9'674'003	51.90%	25'523	0.26%
36 Subventions	1'021'359	5.41%	944'370	5.07%	76'989	8.15%
38 Financements spéciaux	136'058	0.72%	191'519	1.03%	-55'461	-28.96%
39 Imputations internes	658'733	3.49%	750'058	4.02%	-91'325	-12.18%
Total des charges	18'866'697	100.00%	18'639'651	100.00%	227'046	1.22%

6.2 Répartition des revenus par nature

La répartition des revenus par nature, en comparaison avec le budget de l'année 2019, est la suivante :

	Budget 2020		Budget 2019		Différence	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
40 Impôts	11'474'000	63.08%	11'342'000	62.36%	132'000	1.16%
41 Patentes, concessions	86'600	0.48%	86'600	0.48%	0	0.00%
42 Patrimoine	1'364'585	7.50%	1'388'280	7.63%	-23'695	-1.71%
43 Taxes, émoluments	2'312'058	12.71%	2'480'069	13.64%	-168'011	-6.77%
44 Part recettes cant.	169'680	0.93%	376'180	2.07%	-206'500	-54.89%
45 Remb. Collectivités	1'284'070	7.06%	1'269'300	6.98%	14'770	1.16%
46 Autres participations	216'960	1.19%	163'810	0.90%	53'150	32.45%
48 Financements spéciaux	622'416	3.42%	330'240	1.82%	292'176	88.47%
49 Imputations internes	658'733	3.62%	750'058	4.12%	-91'325	-12.18%
Total des revenus	18'189'102	100.00%	18'186'537	100.00%	2'565	0.01%

La remarque en page 3 portant sur la flexibilité très relative du budget en matière de charges est encore plus justifiée relativement aux revenus. Seule une modification du taux d'imposition permettrait à la Municipalité, avec l'accord du Conseil communal, de modifier notablement les revenus de la commune. Toutefois, il faut encore relever qu'une partie importante de toute augmentation du centime communal ne bénéficierait pas à la commune mais serait redirigée vers le canton (facture sociale – péréquation). Nous atteignons ici à notre avis les limites du système.

Il convient toutefois de noter le prélèvement de CHF 622'416 (sous 48 Financements spéciaux) sur la réserve pour amortissement futurs. Cela permet de limiter l'excédent des charges du budget qui, sans ce prélèvement, se monterait à CHF 1'300'011 !

7. Analyse des revenus (taxes) liés aux constructions

N° rubrique	Nature des taxes	Comptes 2017	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	Ecart budget 2019 - 2020
42 - 43	Taxes permis de construire	131'194	162'984	150'000	110'000	-40'000
46.4341.00	Taxes introduction égouts	114'655	270'074	100'000	50'000	-50'000
81.4341.00	Taxes introduction eau	227'308	534'387	200'000	100'000	-100'000
Total		473'157	967'445	450'000	260'000	-190'000

Comme l'indique le tableau ci-dessus, une part non négligeable des revenus de la commune est liée à des taxes relatives aux constructions. Ces taxes, qui atteignaient le million en 2013 encore, ont diminué de moitié depuis, mais tendent à se stabiliser (2018 représente une exception notable mais qui ne se répètera pas). Selon la Municipalité les chiffres devraient diminuer fortement en 2020 en raison de la mise en réserve du territoire communal depuis mai 2019. Cette estimation est fondée sur l'inventaire des constructions en cours.

8. Répartition des charges et revenus par dicastère

La Municipalité a fourni de nombreux commentaires dans son préavis et nous l'en remercions. La commission des finances tient néanmoins à préciser les points suivants :

- Des parts de postes supplémentaires ont été créés à l'administration générale de notre commune, en raison d'une charge de travail toujours plus importante liée à la multiplication des réglementations et aux attentes de résidents de plus en plus exigeants et parfois impatientes. Ces créations se traduisent par un coût supplémentaire de CHF 45'463. La commune a également procédé à un audit de son portefeuille des assurances sociales. La mise à jour de ces polices se traduit par une hausse des coûts de CHF 25'651, mais aussi par une couverture adéquate contre les accidents des employés.
- Malgré la fin de l'amortissement du CCS en 2018 (économie de CHF 239'000 en 2019) les nombreux investissements effectués récemment nécessitent à leur tour des amortissements, ce qui explique dans une large mesure la hausse mentionnée. La commune pourrait bien évidemment reporter ces investissements dans le futur mais cela ne ferait que de déplacer le problème de quelques années (à noter que les investissements lourds s'amortissent sur une durée pouvant aller jusqu'à 30 ans).
- Selon le budget transmis par le RAT, le coût de l'accueil de jour devrait subir en 2020 une hausse de CHF 81'121 après une hausse déjà conséquente prévue pour 2019 de CHF 94'529, sans que la Municipalité ou les délégués du Conseil n'obtiennent d'explications détaillées sur ces hausses continues. A noter que le RAT est actuellement sous enquête de la cours des comptes ce qui n'est pas pour rassurer notre commission. La commission des finances se demande dès lors si la création d'une structure d'accueil en dehors du RAT ne serait pas plus économique pour la commune.
- Selon les prévisions budgétaires de l' AISGE, la participation de la commune aux coûts de l'enseignement secondaire devrait augmenter de CHF 63'349 pour atteindre un total de CHF 899'779 (+7.57%). La Municipalité se plaint du manque de lisibilité et de comparabilité des chiffres fournis par l' AISGE, ainsi que de l'absence d'explications pour justifier les hausses de coûts. La commission de finances soutient la Municipalité et les délégués du Conseil dans leur lutte pour obtenir plus de transparence de la part de l' AISGE.
- Comme les années précédentes, les dépenses dites thématiques, telle la forêt par exemple, représentent une source de charges nettes importante pour la commune mais que ces charges sont partiellement compensées par leur effet positif sur la péréquation. Diminuer les charges liées à la forêt (charges thématiques) aurait un impact immédiat sur les compensations versées par le canton.

9. Perspectives pour les budgets futurs

La commission des finances renouvelle volontiers ses appels à la vigilance et recommande de veiller au maintien des charges des postes 30 et 31.

A l'avenir, pour équilibrer les comptes tant que se faire se peut, il conviendrait soit de couper dans les prestations à la population (hors celles liées à la facture sociale, la réforme policière et à la péréquation, sur laquelle la commune n'a aucune prise) soit d'augmenter les recettes. Une nouvelle hausse du taux d'impôt ne peut être écartée.

La marge d'autofinancement négative conduira inévitablement à accroître l'endettement de la commune non seulement pour financer les nouveaux investissements nécessaires (notamment les infrastructures liées au réseau des eaux et des égouts), mais aussi pour financer le ménage communal. Une situation intenable sur le long terme.

10. Amendement proposé par la commission des finances

Compte tenu de l'importance du déficit proposé par le budget 2020 et après avoir passé en revue le détail des charges et les revenus budgétés avec la Municipalité, la commission des finances propose les amendements suivants, afin de réduire le déficit de CHF 677'595 à CHF 502'982 :

PROPOSITION D'AMENDEMENTS AU BUDGET 2020			
Deficit selon budget présenté	-677'595.48		
1402-31	25'000.00	Abandon de la location de la génératrice, l'achat de la tente, manif 10 ans et 20 ans (46'205)	
2144-11	72'320.00	Augmentation du poste de GI (annualisation des rentrées 2019 puis divisé par deux)	
3201-3185	30'000.00	Diminution des travaux à des tiers	
710-35	8'157.00	Diminution RAT	
710-36	80'391.00	Diminution RAT	
	-41'255.00	Effet des amendements sur la péréquation	
Déficit selon budget amendé	-502'982.48		

11. Conclusions de la commission

Considérant que :

- a. les charges prévues par le budget après amendements sont très difficilement compressibles ;
- b. l'affectation des ressources paraît adéquate en regard des charges connues et aux besoins de notre commune ;
- c. les revenus semblent estimés de façon réaliste ;

la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le budget tel qu'amendé avec des charges pour CHF 18'764'404,44 des revenus pour CHF 18'261'421,96 et un excédent de charges de CHF 502'982.48.

Arzier – Le Muids, le 13 novembre 2019

Pour la Commission des finances :

Christian BRUGGER

Didier HERMANN,

Vincent GRANDJEAN

Méliné VINCENT

Jean-Marie WEYER

Rapporteur